

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 20 - 2024

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

**Signature d'une convention avec l'association ADAC pour l'organisation d'une balade botanique et musicale et d'un concert dans le cadre de l'animation Jazz dans les serres le 21 mars 2024**

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VU les articles L1111-1 et L2122-1 du code de la commande publique

VU l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°917-2022 du 7 octobre 2022 portant délégation de signature à Madame Florence GAUTIER en qualité de 5ème Vice-Présidente en charge de l'attractivité, du tourisme et du personnel.

DÉCIDE la signature d'une convention avec l'association ADAC domiciliée 98 rue de l'Abreuvoir 27210 CONTEVILLE, pour l'organisation d'une balade botanique et musicale et d'un concert, le 21 mars 2024 dans le cadre de l'animation Jazz dans les serres, pour un montant de 1290 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 28 février 2024

Pour le Président et par délégation,



Florence GAUTIER  
5ème Vice-Présidente en charge de  
l'attractivité, du tourisme et du personnel.